



Communiqué suite aux actes racistes et de violences le 4 janvier 2017 à l'égard de notre collègue Inspecteur du travail dans le cadre de ses fonctions de contrôle sur un chantier.

Mercredi 4 janvier, un inspecteur du travail de la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes a été victime de menaces physiques et d'injures à caractère racial lors d'un contrôle de chantier ! L'auteur a d'ailleurs confirmé ses propos en présence des forces de l'ordre, intervenues sur place à la demande de notre collègue.

La CGT TEPF, SNU TEFE et SUD Solidaire Drôme apportent tout leur soutien au collègue victime de ces propos racistes pour avoir simplement voulu faire son travail, et soulignent le professionnalisme de sa réaction face à cette situation scandaleuse.

La CGT TEPF, SNU TEFE et SUD Solidaire Drôme tiennent à exprimer une nouvelle fois leur colère face à ces actes inacceptables de violence qui se multiplient à l'égard des agents de l'inspection du travail dans le silence de notre Ministre du Travail qui ne les condamne pas fermement et publiquement.

La CGT TEPF, SNU TEFE et SUD Solidaire Drôme exigent de la Ministre du Travail, du Directeur régional de la DIRECCTE, du Préfet :

- **une déclaration de la Ministre du Travail à la presse nationale condamnant l'ensemble de ces actes de violence et rappelant la nécessité de nos fonctions. Les agents de contrôle ne doivent pas devenir des cibles ! Ils doivent être protégés et soutenus par leur Ministre, de façon publique, et pas seulement en interne**
- **une déclaration de la part du Directeur régional de la DIRECCTE à la presse régionale rappelant qu'il est aussi le directeur régional de l'inspection du travail et qu'à ce titre, il condamne publiquement et fermement ces comportements de « voyous » ainsi que l'importance de la mission de l'inspection du travail, garante du maintien de l'ordre public social dans l'entreprise**
- **la mobilisation des services de gendarmerie pour interpellier l'auteur de ces propos ignobles et la même mobilisation de la justice pour le renvoyer devant les tribunaux en comparution immédiate**
- **que le ministère se porte partie civile dans cette affaire**
- **une réponse systématique de la direction par voie de presse lorsque nos services sont mis en cause**

A Valence, le 5 janvier 2017